

Traffic illicite de migrants vs. traite des êtres humains

On confond souvent la traite des êtres humains avec le trafic illicite / passage clandestin de migrants, mais il s'agit de crimes différents qui ont des répercussions différentes sur les droits des personnes. Il est essentiel de comprendre la différence entre ces deux phénomènes pour protéger efficacement les droits humains et lutter de manière appropriée contre chacun de ces crimes.

Le trafic illicite de migrants

Le trafic illicite de migrants (ou passage clandestin) désigne le fait d'aider une personne à entrer illégalement dans un pays dont elle n'est ni citoyenne ni résidente permanente, généralement en échange d'argent ou d'un autre avantage. Il est défini par le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants. À la base, le passage est un service de transport illégal et un crime contre un État.

La traite des êtres humains

La traite des êtres humains est un crime économique qui consiste à recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir des personnes par la force, la fraude ou la coercition à des fins d'exploitation. La traite des êtres humains est un crime contre un individu.

Differences en bref

	Traite des êtres humains	Trafic illicite / passage clandestin
Cadre juridique	Protocole des Nations Unies contre la traite des personnes (2000)	Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000)
Loi fondamentale	Recrutement, transport, transfert, hébergement ou réception de personnes La marchandise est une personne	Procurement ou facilitation de l'entrée illégale dans un pays La marchandise est un service
Moyens	Force, fraude, tromperie, coercition, abus de pouvoir ou de vulnérabilité	Généralement consensuel (du moins au départ), sans coercition ni tromperie
Objectif	Profit financier tiré de l'exploitation	Profit financier ou matériel tiré de la facilitation de la migration non autorisée
Consentement	Le consentement est obtenu par tromperie, coercition ou abus de vulnérabilité	Essentiel au départ, mais peut changer si l'exploitation survient plus tard
Déplacement	Peut se produire à l'intérieur ou au-delà des frontières	Implique toujours le franchissement d'une frontière internationale
Crime continu	Oui — la traite est un délit continu avec exploitation durable	Non — le trafic illicite de migrants prend généralement fin après le passage de la frontière

Quand le passage clandestin se transforme en traite des êtres humains



Le passage clandestin / trafic illicite peut se transformer en traite d'êtres humains si les passeurs abusent, exploitent ou contraignent les personnes pendant ou après leur transport (par exemple, en les forçant à travailler pour rembourser leurs « dettes »). Par exemple, une femme paie pour être passée clandestinement à la frontière, mais, à son arrivée, elle est retenue contre son gré et contrainte de travailler pour rembourser une « dette » qui ne cesse d'augmenter. Il s'agit alors d'un cas de traite, même si cela a commencé par un passage clandestin.



Définition du trafic illicite de migrants

Le trafic illicite de migrants consiste à faciliter l'entrée irrégulière d'une personne dans un État partie dont elle n'est ni ressortissante ni résidente permanente, afin d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre avantage matériel

Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants

Faits sur le trafic illicite

- En 2016, au moins 2,5 millions de migrants ont été victimes de trafic illicite dans le monde, générant entre 5,5 et 7 milliards de dollars américains de revenus illicites.
- Bien que les chiffres mondiaux actuels soient difficiles à déterminer en raison de la fragmentation des données, cette pratique reste répandue sur tous les continents.
- La traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants se produisent souvent le long des mêmes couloirs migratoires et peuvent être perpétrés par les mêmes individus ou groupes.
- Les migrants victimes de trafic illicite sont souvent exposées à la violence, aux abus, à l'exploitation et à d'autres violations graves des droits humains. Les itinéraires de trafic illicite changent constamment en fonction des politiques frontalières et des mesures de contrôle, devenant souvent plus dangereux et plus coûteux.
- Les passeurs font activement de la publicité sur les réseaux sociaux, dans les communautés de la diaspora, dans les camps de réfugiés et, de plus en plus, sur les plateformes en ligne.
- La plupart des migrants clandestins sont des hommes jeunes, bien qu'en Asie du Sud-Est, les femmes représentent une part plus importante. De plus en plus, des mineurs non accompagnés, principalement des adolescents, font également partie des flux de migrants clandestins, en particulier sur les routes méditerranéennes et nord-américaines.

UN News/Migration Data Portal

La non criminalisation des victimes

Comme indiqué dans le Protocole des Nations Unies sur la traite des personnes et le Protocole sur le trafic illicite de migrants : les survivants de la traite des êtres humains et les migrants victimes de trafic illicite ne doivent pas être punis pour des actes résultant directement de la traite d'êtres humains ou du trafic illicite de migrants (par exemple, entrée irrégulière, absence de documents ou participation à des activités illégales sous la contrainte).



Pour en savoir plus, consultez le site : www.antitraffickingresponse.org